

1
JOUR

- INTER
- 4 à 8 participants
- COFA-MANAGEMENT 31/33 rue Etienne Richerand 69003 LYON

FORMATION OBLIGATOIRE

PUBLIC : Loueurs de chambres d'hôtes et/ou de tables d'hôtes

PRE-REQUIS : Aucun

OBJECTIF DE LA FORMATION : Acquérir une bonne maîtrise de l'exploitation spécifique d'un débit de boissons. Sensibiliser et responsabiliser les loueurs de chambres d'hôtes qui proposent des boissons alcooliques dans le cadre de l'hébergement ou de la table d'hôtes aux obligations particulières de la vente d'alcool. Permettre d'avoir une meilleure connaissance des nombreuses normes législatives, réglementaires et jurisprudentielles qui leur sont applicables. Maîtriser les obligations en matière de prévention et de protection de la santé publique.

DETAIL DU PROGRAMME :

Mise en place du permis d'exploitation

Cadre législatif et réglementaire

Conditions d'ouverture d'un débit de boissons

Obligations d'exploitation d'un débit de boissons

Conséquences du non-respect des obligations mises à la charge des exploitants

Ce programme est établi conformément au décret N°2011-869 du 22 juillet 2011

NATURE DE LA FORMATION : Formation OBLIGATOIRE

METHODE PEDAGOGIQUES ET D'EVALUATION : Méthode de travail active basée sur les échanges entre les participants et l'équipe pédagogique sur des cas pratiques. Evaluation des connaissances (QCM & questionnaires).

MOYENS NECESSAIRES : Vidéoprojecteur, supports de cours sur CD (remis en fin de formation)

INTERVENANT : Titulaire du diplôme de formateur pour adulte, ancien responsable de CHR

VALIDATION DE LA FORMATION : Délivrance du CERFA 14407*02 – Permis d'Exploitation d'une validité de 10 ans.

ORGANISME DE FORMATION agréé par le Ministère de l'Intérieur sous n° IOCD 1130369A